

RECUEIL DE GESTION

TR-04

Approbation : CC-060523-2434

Annule : CC-990622-371 et CC-990825-405

- Règlement
- Politique
- Pratique de gestion

SUJET : Tarification du transport du midi

ATTENDU que la politique sur le transport scolaire prévoit que la Commission scolaire fixe le tarif exigé pour le service du transport du midi; le conseil des commissaires a adopté les tarifs suivants :

- Premier enfant : 239 \$ par année;
- Maximum pour tous les autres enfants d'une même famille : 418 \$ par année.

ADOPTÉ

La directrice de l'organisation scolaire

Le directeur général

Line Gohier

Jean-François Lachance